

Direction des Actions Economiques et des Procédures Environnementales Bureau des Procédures Environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

au titre des installations classées pour la protection de l'environnement SAS World Minerals France

Conformément à l'arrêté n° 2013-471 du 9 avril 2013, la demande d'autorisation d'exploiter une carrière sur les communes de Viarargues et Murat, au lieu-dit "Foufouilloux", présentée par la .SAS World Minerals France, sera soumise à enquête publique de 32 jours, du mercredi 22 mai 2013 au samedi 22 juin 2013 inclus.

Cette demande a pour objet l'exploitation d'une carrière de diatomite sur une emprise cadastrale globale de 18,95 ha, pour une durée de 10 ans et une production annuelle maximum de 100 000 tonnes. La découverte nécessaire à l'extraction s'effectuera à un rythme annuel maximum de 200 000 tonnes.

Durant la période précitée, le dossier d'enquête, comportant une étude d'impact, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers et l'avis émis par le Préfet de région en sa qualité d'autorité compétente en matière d'environnement ou l'information relative à l'absence d'observations, sera déposé en mairies de Virargues et Murat où le public pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, en mairies de Virargues et Murat ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie de Virargues, commune siège de l'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Guy MOUGEOT, lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite, désigné par le Tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales,

à la mairie de Virargues :

- samedi 25 mai 2013 de 14 heures à 17 heures
- mardi 11 juin 2013 de 14 heures à 17 heures
- samedi 22 juin 2013 de 14 heures à 17 heures

à la mairie de Murat :

- mercredi 22 mai 2013 de 14 heures à 17 heures
- samedi 1er juin 2013 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 20 juin 2013 de 9 heures à 12 heures.

En cas d'empêchement, M. Guy MOUGEOT, commissaire-enquêteur titulaire, sera remplacé par M. Jean-Pierre BRUNET, retraité de l'Education nationale, désigné en tant que commissaire-enquêteur suppléant, qui exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Virargues et Murat, en Préfecture (bureau des procédures environnementales) et sur le site Internet des services de l'Etat dans le Cantal, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Cantal statuera sur cette demande, soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions, soit par un arrêté de refus.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de la SAS World Minerals France, usine de Murat, 7 rue du Stade 15300 MURAT (tél. : 04 71 20 32 20).

Cet avis, l'étude d'impact, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers et l'avis émis par le Préfet de Région en sa qualité d'autorité compétente en matière d'environnement ou l'information relative à l'absence d'observations, seront mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans le Cantal (www.cantal.gouv.fr).

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le directeur des actions économiques et des procédures environnementales

Eddy RAULIN